



## CONSEIL COMMUNAL DE MIES

### Arrêté d'imposition pour l'année 2018

#### EXTRAIT

du procès-verbal de la séance du Conseil communal de MIES du 25 octobre 2017, sous la présidence de Jean-Louis PHILIPPIN.

Le **CONSEIL COMMUNAL DE MIES**,

vu le préavis municipal n°9/2017 relatif à l'arrêté d'imposition 2018,

où le rapport de la Commission des finances,

attendu que cet projet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide de maintenir le taux d'imposition à 49 cts pour 2018 et de laisser inchangé l'ensemble des autres taux par rapport à l'Arrêté d'imposition 2017 \*.**

- \* La décision relative à l'arrêté d'imposition 2018 doit être encore soumise à approbation cantonale. Un référendum ne sera possible qu'après cette décision, qui sera publiée dans la Feuille d'Avis Officielle du 1<sup>er</sup> décembre 2017. Un nouvel affichage aura lieu à cette date. La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par cinq électeurs constituant le comité, dans les dix jours qui suivent l'affichage prévu à l'article 109, alinéa 1, lettres a et c, ou la publication prévue à l'article 109, aliéna 1, lettre b

Ainsi délibéré en séance du 25 octobre 2017

Le Président

J.-L. PHILIPPIN



La Secrétaire

G. SAGNA